

La plus petite communauté imaginée du monde : Le Territoire Neutre de Moresnet et la transformation d'un territoire contesté en nation

The smallest imagined community in the world: The Neutral Territory of Moresnet and the transformation of a disputed territory into a nation

Cyril Robelin¹

Résumé

Cet article propose d'étudier les différentes mutations du territoire particulier de Moresnet-Neutre. Situé près d'Aix-la-Chapelle, il a vécu, du Traité de Vienne de 1815 jusqu'au Traité de Versailles de 1919, sous la souveraineté conjointe des Pays-Bas (puis de la Belgique à partir de 1831-1839) et de la Prusse (devenue Allemagne en 1870). Le processus de l'Etat-Nation a transformé le village de Moresnet, alors territoire contesté, en un simulacre d'Etat indépendant, la plus petite des communautés imaginées. Perçu de l'extérieur, en particulier par la presse, le village est décrit comme le plus petit Etat du monde, souvent de manière artificielle. Cela se matérialise avec la construction d'un discours autour du statut de Moresnet (création de regalia et d'une rhétorique de la nation). La question des langues est centrale puisqu'on tente de la dépasser avec le projet d'un état espérantiste. Ses descriptions et ses études par les observateurs contemporains font appel à des codes sociologiques anciens (les *Lumières* par exemples) ou plus nouveaux. Les structures d'analyses transmises par les grands sociologues sur l'État, la Nation, la Civilisation ou l'Utopie permettent ainsi de jeter un regard nouveau sur ce territoire qui est incontestablement un objet sociologique, dont l'analyse des éléments de langage et linguistiques associés permet d'éclairer la dimension imaginaire.

Abstract

This article proposes to study the different mutations of the particular Moresnet-Neutral territory. It is located near Aachen, where it was established from the Treaty of Vienna of 1815 to the Treaty of Versailles of 1919; and it was under the joint sovereignty of the Netherlands (then of Belgium from 1831 to 1839) and of Prussia (which became Germany in 1870). The process of the nation-state transformed the village of Moresnet, then disputed territory, into a simulacrum of independent state: the smallest imagined community. Perceived from the outside, especially from the press, the village is described as the smallest state in the world, often artificially. This materializes with the construction of a discourse around the status of Moresnet (creation of regalia and rhetoric of the nation). The question of languages is central because of the project of an Esperantist state. Its descriptions and studies by contemporary observers call upon ancient sociological codes (the *Lumières* for example) or newer ones. The analytical structures transmitted by the great sociologists on the State, Nation, Civilization or Utopia allow us to take a fresh look at this territory, which is undoubtedly a sociological object, whose analysis of the elements of language and of Linguistics helps illuminate the imaginary dimension.

Mots clés

Etat-nation, civilisation, utopie, territoire imaginé, discours, communauté

¹ Université de Liège (Belgium), laboratoire traverses, cyril.robelin@laposte.net

Keywords

Nation-state, civilization, utopia, imagined territory, discourse, community

Introduction

Comme Benedict Anderson (2002) le souligne dans son ouvrage, une nation est une communauté imaginée où il est impossible que tous se connaissent. Pourtant un cas peut retenir notre attention : le Territoire Neutre de Moresnet, souvent décrit comme la plus petite nation du monde. Même si les études sur les petits états (Blévin, 2015; Fuligni, 1998; Hoffmann, 2010) sont moins négligées ces dernières années, ils demeurent encore mal connus. On les appelle micro-états (Combarrous, 1932), comme si ils ne rentraient pas dans les cadres. Moresnet-Neutre est d'ailleurs souvent considéré comme un de ces états, ce qui est une erreur, puisque son statut est davantage hybride. Pourtant, dès la fin du XIXe siècle, on le classe dans la même catégorie que la Principauté d'Andorre ou de Monaco². Dès le tournant du siècle, la confusion s'installe. On le voit dans le vocabulaire utilisé dans les articles qui traitent de ce territoire : république, état, pays³. Ainsi, il est impossible de penser en dehors du cadre de l'État-nation. Ce que l'on va tenter de démontrer, à l'instar des thèses de Benedict Anderson et de Eric J. Hobsbawm (1992), est la restructuration et les mutations des regards sur ce territoire en liaison avec le processus de l'État-nation. Comment le processus de l'État-nation a-t-il transformé le village de Moresnet, alors territoire contesté, en un simulacre d'État indépendant et souverain ? Comment cette communauté est imaginée en interne comme en externe ? Ses descriptions et ses études par les observateurs contemporains font appel à des codes sociologiques anciens (les *Lumières* par exemples) ou plus nouveaux. Les structures d'analyses transmises par les grands sociologues sur l'État, la Nation, la Civilisation ou l'Utopie permettent ainsi de jeter un regard nouveau sur ce territoire qui est incontestablement un objet sociologique, dont l'analyse des éléments de langage et linguistiques associés permet d'éclairer la dimension imaginaire.

1. Moresnet-Neutre, une anomalie géopolitique : à la recherche de normes sociétales

1.1. De Vienne à Aix-la-Chapelle, l'émergence d'un problème frontalier

En 1813, la défaite de Napoléon semble de plus en plus probable et les Coalisés commencent à repenser les frontières européennes. Si la restauration des princes reste le principe le plus répandu, les anciens Pays-Bas autrichiens et la rive gauche du Rhin, qui ont été départementalisés par la Révolution et l'Empire, posent problèmes. En effet, une restauration de l'Autriche ne semble pas être suffisamment crédible pour pouvoir contenir les appétits éventuels de la France ; tout comme un retour à la myriade de principautés sur la rive gauche du Rhin bien trop faibles pour pouvoir se défendre. Dès 1813, deux idées s'imposent (Van Sas, 1985) : d'abord la Prusse prendrait sous son aile la Rhénanie, ensuite les princes d'Orange prendraient sous leur coupe un Royaume des Pays-Bas élargi. Le Royaume-Uni se porte alors le garant de ce nouvel état. Le traité de Paris de 1814 consacre ainsi cet état de fait. Pourtant, si la frontière méridionale ne provoque que peu de débats, les limites septentrionales et orientales sont plus problématiques (Brassart & Robelin, 2016), que ce soit avec le Luxembourg, le Limbourg ou la province de Liège. Elle n'est pas dépourvue de richesses, loin de là, avec notamment des mines de zinc. C'est donc une explication de cette « curiosité » qu'est Moresnet (Wintgens, 1981).

² Cette idée reste encore vive, comme en témoigne la seconde de couverture de Dröge (2016).

³ “Un état minuscule”. In : *La Lanterne*. Jeudi 18 avril 1901. p.1

Le gisement est connu depuis le Moyen-âge. C'est pendant l'occupation française que l'on voit finalement son potentiel. En 1806, le chimiste liégeois Jean-Jacques Dony reprend ce hameau sous forme de concession et développe de nouveaux procédés pour obtenir du zinc laminable. Toutefois, ses recherches l'ont ruiné et il doit céder, en avril 1813, l'entreprise à un de ses créanciers, le banquier parisien d'origine belge Mosselman. Les promesses sont nombreuses et suscitent donc de nombreuses convoitises. Les royaumes de Prusse et des Pays-Bas ne peuvent donc passer à côté de ces richesses.

Après la bataille de Leipzig, la défaite de l'Empereur Napoléon est inéluctable. Le 17 janvier 1814, le général et baron russe de Wintzingerode rentre dans Aix-la-Chapelle avec ses armées, puis dans Liège le 22 (Pauquet, 1960). Les Pays-Bas réclament donc la Belgique et la Prusse revendique les terres entre Meuse et Rhin. A la suite du Traité de Paris, dans un protocole daté du 31 mai 1814, les puissances se partagent les zones d'occupation. La Prusse administre provisoirement la rive droite de la Meuse. La rive gauche échoit aux troupes anglo-hollandaises. Le roi de Prusse proclame alors le 5 avril 1815, la prise de possession de territoires de l'ancien département de l'Ourthe : les cantons de Saint Vith, Malmédy, Cronenburg, Schleiden, Eupen et « une partie du canton d'Aubel, traversée par la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle (Klingenburg, 1940) ». Il faut donc comprendre ici, la mine de Moresnet. Il les incorpore au Grand-Duché du Bas-Rhin. Ceci est confirmé par le traité de Vienne du 31 mai 1815 et par l'Acte final du 9 juin 1815. Toutefois, une erreur rédactionnelle va attribuer deux fois le même territoire à deux puissances différentes : les Pays-Bas et la Prusse. Il s'agit des articles 25 et 66.

Néanmoins personne ne souhaite vraiment rompre les alliances devenues de plus en plus fragiles entre les princes d'Europe. Il est donc décidé qu'une commission mixte prusso-néerlandaise, réunie à Aix-la-Chapelle règlera le problème. La Commission siège à partir du 15 décembre 1815 jusqu'au 26 juin 1816, date de la signature du Traité des Limites. Le problème de Moresnet est examiné le 21 mai 1816, lors de la 50^e séance de travail.

Si les Néerlandais cédèrent sur quelques points, comme Baelen, Welkenraedt ou Henri-Chapelle, ils se refusent à laisser les mines de zinc sous le contrôle prussien. Il est alors décidé que les frontières mal définies resteraient indéterminées. L'article 17 déclare :

« Du point d'intersection dont on vient de parler à l'art. 15, jusqu'au point de contact des trois départements, la ligne de démarcation restera indéterminée; les deux commissions n'ayant pu s'entendre sur la manière dont serait coupée la petite partie du canton d'Aubel, qui, d'après le traité du 31 mai et autres actes du Congrès de Vienne, doit appartenir au royaume de Prusse. Cette difficulté sera soumise à la décision des gouvernements respectifs, qui prendront, pour la terminer, telles mesures ultérieures qu'ils jugeront convenir. [...] la frontière provisoire sera formée par la commune de Moresnet, de manière que la partie de cette commune située à gauche d'une ligne droite, à tirer du point de contact des trois départements, appartiendra, dans tous les cas, au royaume des Pays-Bas; que celle située à droite d'une ligne à tirer des limites du canton d'Eupen, directement du sud au nord sur le même point de contact des trois départements, appartiendra également, dans tous les cas, au royaume de Prusse; et qu'enfin, la partie de cette même commune située entre ces deux lignes, comme étant la seule qui puisse être raisonnablement contestée, sera soumise à une administration commune, et ne pourra être occupée militairement par aucune des deux puissances; [...].⁴»

Le traité prend effet le 16 septembre 1816. En février 1817, l'occupation exclusivement prussienne prend fin. Un triangle est donc administré à la fois par la Prusse et les Pays-Bas. En fait la commune de Moresnet est divisée en trois : un Moresnet que l'on appelle belge, Preuss-Moresnet et enfin un

⁴ Recueil des traités et conventions (1858),.Op. cit., p.177.

territoire indivis : Moresnet neutre. Le terme de « Neutre » est d'ailleurs dans un premier temps galvaudé. Il serait préférable de dire neutralisé, car il jouit d'une situation de non occupation militaire.

1.2. La question du statut juridique : définir ce qui est neutre et ce qui ne l'est pas

La Notion de « Ville frontière » prend ici tout son sens. Comme le souligne Joël Kotek, « une zone frontière est un territoire disputé par au moins deux collectivités. Le terme frontière [...] contient en français comme en anglais, l'idée de front, donc de confrontation, sinon d'affrontement [ainsi] un territoire pour deux rêves (Kotek, 2001) »

Le problème majeur est donc celui de la nationalité et de l'allégeance des habitants. En cohérence avec la désignation du Moresnet « neutre », dès 1817, il est décidé que les habitants seraient exempts de tous services et obligations militaires que ce soit envers la Prusse ou les Pays-Bas. Toutefois, ce statut est trop attractif pour être viable. Ainsi, de nombreux réfractaires au service militaire décident d'établir domicile dans le territoire neutre. En 1854, la Belgique décide de mettre fin à la dispense de service national aux nationaux habitants à Moresnet-Neutre. L'Allemagne fait de même en 1874. En 1816, la nationalité des habitants est « réservée », dans l'attente d'un règlement. A l'origine, on ne compte que 250 habitants. Mais le dynamisme des mines de la Vieille-Montagne et les privilèges fiscaux ou politiques en font un pays de cocagne. Ainsi en 1901, le recensement est de 3038 habitants dont 1380 Allemands, 918 Belges, 308 Hollandais et 432 « Neutres » (Pauquet, 1960). C'est six ans après le traité de Paris, le 30 mai 1820, que les « Autochtones » sont véritablement définis. Ainsi seront « Neutres » les régnicoles du 26 juin 1816 et les immigrants jusqu'au 26 juin 1820. Les juristes se sont penchés sur ce cas particulier. En effet, le statut d'autochtones devrait alors leur donner automatiquement à la fois la nationalité belge et prussienne. Pour la Belgique, dans les premières années ses ressortissants établis à Moresnet ne sont pas considérés comme des émigrants en 1855. Pourtant il existe une tendance à en faire une nationalité à part entière⁵. Il s'agit du contraire du côté germanique. Le 4 novembre 1858, l'*Anklagesenat des Rheinischen Appellations-Gerichtshofes* à Cologne considère le Moresnet-Neutre comme extérieur au royaume⁶. Un arrêt du *Reichsgericht*, daté du 10 août 1898 proclame par contre que Moresnet fait partie de l'Empire allemand⁷.

Devant ces incertitudes, les habitants du triangle neutralisé protestent contre tous les signes éventuels de changements. Précurseurs de l'opinion publique, et prônant une démocratie directe, ils s'expriment par le biais de la pétition. Le 25 janvier 1867, ils font circuler une demande pour rester neutres, qu'ils envoient aux Assemblées belges et prussiennes. Ils récidivent au début du XXe siècle en redemandant la neutralité, ou dans un moindre mal, le rattachement au royaume de Belgique.

Hobsbawm (1992) explique que la constitution d'un État-nation se forme à la fin du XIXe siècle avec trois processus : le recensement, c'est le cas ici ; la carte, on le remarque avec le bornage ; et le musée qu'on remobilisera.

Les lois prussiennes et hollandaises n'ont pas la primauté ici et on décide donc de garder le régime législatif et judiciaire antérieur, c'est-à-dire les lois impériales françaises. Le code civil en particulier reste en vigueur, comme le code du commerce, le code des mines ou les lois sur la police et le maintien de l'ordre (Pauquet, 1960: 85). Le franc français reste de fait la monnaie officielle, mais dans la pratique les devises des deux pays tuteurs sont utilisées. Il faut attendre le développement de la Vieille-Montagne et l'accroissement de la population pour voir les autorités sortir de leur léthargie

⁵ Lors du recensement à Lille, on décompte un « Moresnetois », alors qu'il ne s'agit pas vraiment d'une nationalité In "La population étrangère à Lille" (Vendredi 11 janvier 1889). In : *La Justice*. p.3.

⁶ Hauptstaatsarchiv Duisburg, Quellen zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft in Ausländischen Archiven, Band 2, C. Gemeinde Moresnet (1816-1916), 922, Gemeinschaftliche Verwaltung des neutralen Teiles der Gemeinde Moresnet, Bd. 2 (1856-1868), "Moresnet". In: 4 novembre 1858 *Anklagesenat des Rheinischen Appellations-Gerichtshofes Köln*,

⁷ "Reichsgericht du 10 août 1898". *Entscheidung in Strafsachen*, Band 36, Nr. 259. Leipzig.

législative. Le premier arrêté royal belge puis prussien approuvant l'impôt communal date de 1862. Quatre autres arrêtés sont promulgués : une taxe sur les chiens (1867-1868), un impôt sur les boissons (1895), un règlement de police (1884) et une loi de santé publique (1896) (Schmetz, 1899 : 16-17). En fait, ces arrêtés-lois sont préalablement rédigés par les commissaires ou le Conseil municipal. Certains ont pu y voir une manifestation de l'anarchie (Earl, 2014) ou de l'autogestion. Il n'en est rien, au contraire, puisque ce territoire est soumis à de multiples pouvoirs.

En 1830, les Pays-Bas cèdent leurs droits sur le territoire au Royaume de Belgique, et en 1870 le roi de Prusse devient empereur d'Allemagne.

1.3. **S'organiser politiquement et socialement : réinventer des contenus pour des fonctions clés**

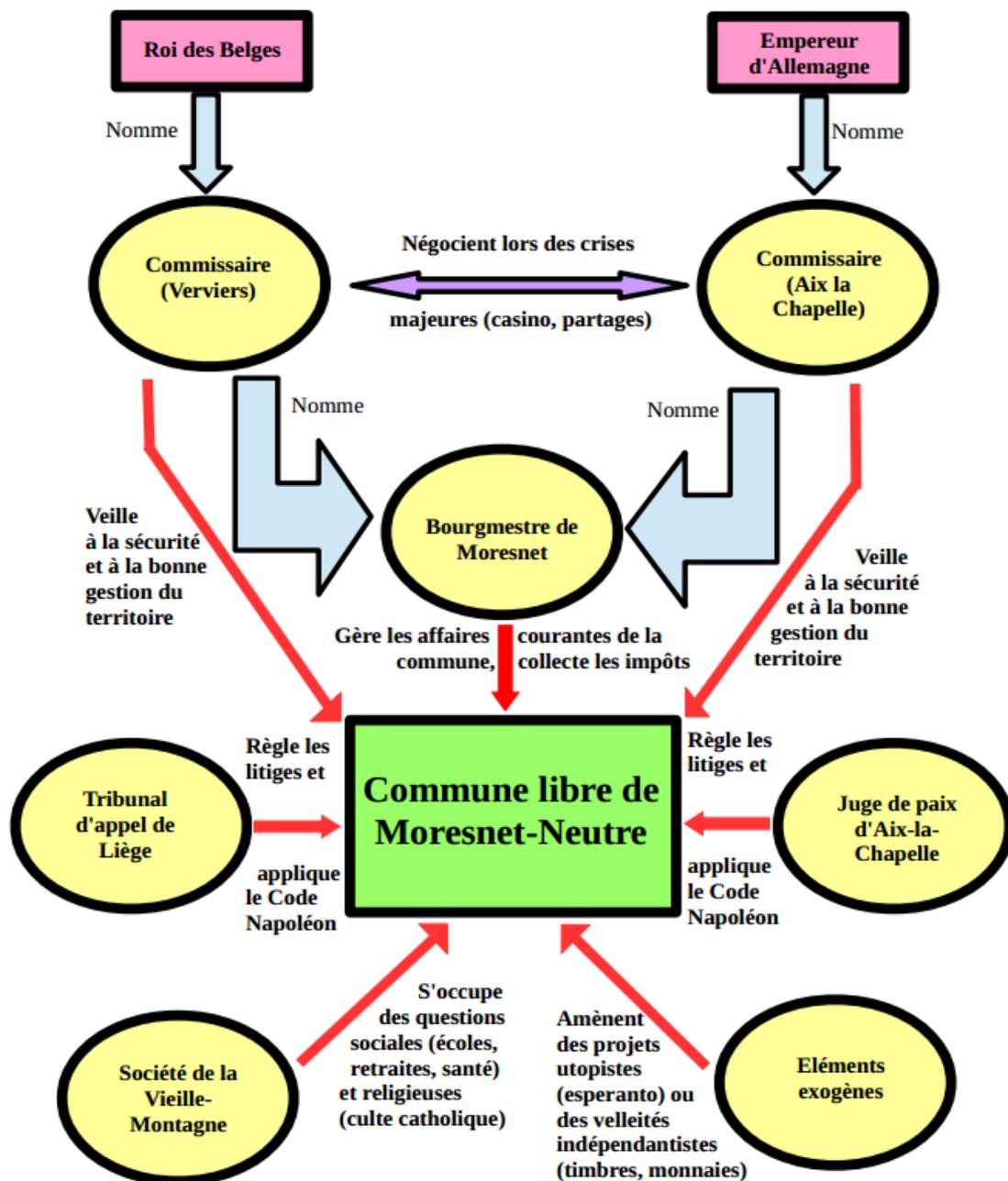
En 1835, une première mine de zinc est ouverte. Les mines de calamine de Moresnet sont exploitées par une société anonyme, celle de la Société de la Vieille-Montagne (Vieille-Montagne, 1962). Principal employeur du territoire neutre, il s'agit en effet d'un état dans l'état. Fondée en 1837 par des capitaux franco-belges avec un capital de 5 millions, elle compte dans un premier temps 932 ouvriers. Elle s'occupe, en bonne entreprise paternaliste du XIXe siècle, des affaires sociales, culturelles et religieuses (en bâtissant une église par exemple) de Moresnet. En 1847, elle crée une caisse de secours pour les ouvriers de la mine. La société connaît un véritable succès, jusqu'à devenir une des entreprises les plus puissantes d'Europe, en possédant notamment des sites en Allemagne, Belgique, Suède, France, Espagne et même en Amérique latine. C'est d'ailleurs grâce à ses mines que Moresnet jouit d'une certaine notoriété à l'étranger. En effet, lors des expositions universelles, des ouvriers, des machines et des échantillons sont présentés au public. Ainsi en 1855, un ouvrier reçoit une médaille pour son travail. Les machines sont parmi les plus révolutionnaires d'Europe.

C'est véritablement à partir du moment charnière qu'Hobsbawm (1992) qualifie de deuxième phase du nationalisme (1870-1918), la phase de transformation, que les changements dus au processus de l'Etat-Nation transforment les structures politiques et mentales (Gellner, 2011, parle d'âge d'or). Les juristes (Piccioni, 1891) se penchent alors sur cette entité bien spécifique. Condominium, co-imperium, protectorat, état etc., les repères sont trop flous. Il faut trouver des cadres plus solides. Cette focalisation sur l'Etat-Nation amène de nouvelles questions, qu'il s'agira d'envisager pour Moresnet, comme celles de la nationalité ou du vide juridique.

Différents pouvoirs se disputent donc l'influence sur le territoire avec presque une séparation des pouvoirs. En effet, théoriquement ce sont le Roi des Belges et l'Empereur d'Allemagne qui prennent les décisions des pouvoirs exécutifs et législatifs. Néanmoins ils délèguent leurs pouvoirs à deux commissaires nommés, l'un à Verviers, l'autre à Aix-la-Chapelle (Pauquet, 1960: 102-104). Ils veillent à la bonne gestion et à la sécurité du territoire, négocient lors des crises et surtout nomment un bourgmestre. Ce dernier est en théorie en charge à vie, gère les affaires courantes de la commune et collecte les impôts (comme une taxe sur le revenu créée dès le 16 décembre 1859). Le Territoire n'a aucune légitimité historique ou dynastique. Moresnet n'était même pas un village, il a donc fallu créer l'administration communale, qui arrive finalement tard, en 1841. Le bourgmestre (Earl, 2014) est alors choisi par les deux commissaires, belges et prussiens, et dispose d'un petit conseil municipal. Il doit de faire le lien avec les commissaires en cas de problèmes inhérents à la commune. La presse le dépeint comme une sorte de président d'une république idéale, en comparant même le garde-chasse au seul représentant de l'armée du territoire. Il occupe un local prêté par la Société de la Vieille-Montagne. Il est aidé de deux adjoints, le directeur de la fabrique de la Calamine, l'autre nommé par les deux commissaires. Dix membres supplémentaires sont nommés sur proposition du bourgmestre et du second adjoint (Pauquet, 1960).

Les institutions religieuses⁸ s'autonomisent également. Elles veulent devenir une entité face au

⁸ Eupen, H. Eglise 73, Kirchenbau, 1858-1913.



pouvoir temporel. Ainsi, Moresnet a dû négocier pour devenir une paroisse unique, avec son église catholique, face aux Moresnet belge et prussien.

En ce qui concerne le domaine judiciaire, le tribunal d'appel de Liège et le juge de paix d'Aix-la-Chapelle règlent les litiges et appliquent le Code napoléon. La Société des mines de la Vieille-Montagne s'occupe de facto des questions sociales, comme la gestion des écoles ou du culte catholique (Detière, 1968-1969).

2. De l'émergence d'un langage de la nation à l'invention d'une langue

La question des restructurations d'anciens systèmes politiques et mentaux vers de nouvelles organisations est ici centrale. Le choc du nationalisme et de l'État-nation semble imposer ce modèle à toute l'Europe occidentale : un État pour une nation (à l'inverse de l'expression de Mazzini, « une Nation un État »), au tournant des XIXe et XXe siècles. Il est intéressant de voir comment, en interne, ce paradigme est rencontré à Moresnet en dotant le territoire de toutes les *regalia* (drapeau, monnaie, timbres, hymnes), par imitation des États voisins. Perçu de l'extérieur, en particulier par la

presse du temps, le village est décrit comme le plus petit Etat du monde, souvent de manière artificielle.

2.1. **Symboles et *regalia***

L'idée d'une prise de conscience en tant que force face au destin (expression de Renner), se matérialise surtout autour des symboles de la souveraineté. A partir de la fin du XIXe siècle, Moresnet se dote de tous les *regalia*. Elle opte pour symboles les outils du mineur, le lion belge et l'aigle prussien. Les couleurs du drapeau sont noire, blanche et bleue en bandes horizontales. Le second symbole de souveraineté est celui des timbres-poste. Le philatéliste belge Jean-Baptiste Moens fait une farce à ses collègues en publiant un faux article annonçant la création de ses timbres⁹. Cette blague a donné des idées au médecin du territoire neutre qui décide alors d'en imprimer une série qui n'aura cependant cours que quelques jours puisque les autorités belges et allemandes l'interdisent de suite (Robelin, 2012). Une série de monnaie fut frappée au nom de Moresnet. La revue numismatique belge de 1867 les décrit ainsi :

« Une monnaie historique ayant trait à Moresnet neutralisé, nous vient d'être communiquée de la façon la plus obligeante. Elle porte au droit : SUB DUPLICI PRAESIDIO LIBERTAS, 1848. Dans un grènetis, deux têtes: à droite, Léopold Ier, Roi des Belges ; à gauche, Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse ; sous les deux figures F. R.O, en petits caractères. Au revers, on voit les écus de Belgique, au lion, et de Prusse, à l'aigle. (Ici, l'auteur de la notice fait la remarque que l'écu de Prusse n'est point dessiné d'une manière complète. On constate, en effet, que, ainsi que le lion, l'aigle est sans couronne.) Un bâton portant le chapeau de la liberté sépare les écus, au-dessus desquels se voit la désignation de la valeur 2 F., et le symbole de l'union, deux mains qui se serrent: Lég. COMMUNE LIBRE DE MORESNET. La pièce est fortement cannelée et pèse 10 gr. Nous ne sommes point parvenu à connaître le lieu de provenance de cette jolie et rare monnaie, et nous prions les personnes mieux instruites que nous de bien vouloir nous enseigner à cet égard¹⁰».

Cependant, c'est une monnaie seulement destinée aux collectionneurs. Un hymne, l'Amikejo, est même composé.

C'est sans doute dans le domaine des représentations politiques que la métamorphose est la plus visible. De territoire indivis, Moresnet devient peu à peu un territoire indépendant, la plus petite des républiques. C'est à la fin du XIXe siècle que le « choc de l'État-nation agit véritablement. On ne peut plus penser en dehors du critère de l'État-nation. Ainsi sur les manuels d'écoliers datant d'avant 1880, Moresnet n'apparaît pas. En 1886, le territoire de la Vieille-Montagne est un point (F.I.C., 1886). En 1893, Moresnet devient une surface, sans aucune dépendance apparente à la Belgique ou à l'Allemagne (Abbé Dupont, 1893). Visuellement, le territoire est donc devenu un état totalement indépendant. De même, de nombreux reportages décrivent les petits états, comme Andorre ou le Liechtenstein¹¹ ; Moresnet fait partie de ce catalogue. On trouve des choses analogues dans les atlas.

2.2. **Rhétorique de la Nation**

Peu à peu, Moresnet change de dimension. L'imagination de cette entité sort du cadre des parties prenantes (territoires alentours, habitants, etc.) qui participe à une nouvelle définition de Moresnet, à une apparence dans un imaginaire plus large, à l'échelle mondiale. Il gagne une certaine notoriété

⁹ "Les fumisteries célèbres, les timbres de Moresnet". In : *Le Timbre Post.* (10 août 1913 Quaesitor n°83). Pp.113-117

¹⁰ Cam, P. (1867) "Mélanges" In : *Société royale de numismatique, Revue de la numismatique belge.* Bruxelles : Librairie polytechnique belge d'Aug. Decq. Pp.96-99.

¹¹ "Moresnet A Description of the Smallest State in Europe". (21 novembre 1886). In : *Los Angeles Herald.* p.10.

à partir du moment où, en 1885, le *Pall Mall Gazette*, un journal britannique, publie un article qui présente le territoire à partir d'un article français¹². Ce dernier est repris par l'ensemble des titres mondiaux (États-Unis, Australie, Singapour, Brésil etc.). Désormais, il se dote d'une certaine visibilité. En cette fin de siècle, on observe également un glissement. Bien sûr, cette entité permet une réflexion sur ce qu'est un état. On l'a décrit comme la république idéale, une sorte de négatif de ce que doit être le pays parfait. Tout d'abord, on loue le faible coût des impôts, seulement un franc par an. On met aussi en avant la neutralité et surtout l'absence de contraintes militaires. Enfin, l'absence de nationalisme permet de critiquer très sévèrement celui de l'Allemagne¹³.

Ce qui est frappant est l'émergence d'un langage de la nation. Pour décrire cet « objet politique non identifié » il faut alors faire usage de mots existants déjà dans le vocabulaire. Si l'on compare cinq articles, de cinq langues différentes (français, anglais, allemand, néerlandais et portugais) qui traitent tous de « Moresnet plus petit état d'Europe », on constate des similitudes et quelques différences :

	<i>La Justice</i> (France) 13 mai 1893	<i>Sunday Times</i> (Australie) 22 juin 1913	<i>Karpathen Post</i> (Autriche- Hongrie) 28 octobre 1886	<i>Leeuwarder Courant</i> (Pays- Bas) 13 avril 1908	<i>O apostolo</i> (Brésil) 10 décembre 1886
Type	Etat	State / Country	Staat (3occurrences)	Staatjes	Estado
Statut juridique	État indépendant autonomie/ Commune	« The status of Moresnet, or. as it strictly should be written »	Territorium Moresnet (2 occurrences) unabhängig und Neutral	Bürgerij Dorpjes	Territorio de Moresnet Terra contestado independencia politica (2 occurrences)
Régime politique	République x2	X	Republik x2	Republiek x3 Democratie Anarchisme	Republica Republicazina
Chef d'Etat	Chef suprême / Bourgmestre	X	Bürgermeister Regierung	X	Burgo Mestre (3 occurrences)
Habitants	Habitants	inhabitants	Einwohner (2 occurrences)	menschens	Habitantes (3 occurrences)

Les expressions (lexèmes) utilisées pour décrire ce type d'organisation sont assez floues. Il s'agit du terme « État (Elias, 1975) ». Il peut désigner à la fois un État comme organisation politique instituée. Le néerlandais permet cependant une inflexion avec le suffixe « je » qui marque le caractère minuscule (presque affectueux) de cette entité. L'anglais utilise le mot « *country* » synonyme à la fois de pays et de région. En ce qui concerne le statut juridique, les descriptions sont polymorphes. Il s'agit d'abord d'un simple territoire (allemand, portugais), d'une commune ou d'un village (néerlandais, français), d'une entité autonome voire indépendante (français, portugais, allemand) et finalement indéfini (anglais). Ces énumérations nombreuses et variées de statuts juridiques participent alors au caractère unique de Moresnet qui rentre difficilement dans plusieurs cases, mais jamais parfaitement dans une. Néanmoins, tous semblent d'accord pour définir son régime politique comme étant une république (le portugais, à la manière du néerlandais permet une inflexion avec *Republicazina*). Toutefois, il faut comprendre ce terme à la manière de Rousseau (1961b) dans son contrat social : « J'appelle République tout État régi par des lois, sous quelque forme d'administration que ce puisse être [...] Tout gouvernement légitime est républicain ». Seul

¹² “Lectures étrangères” (mercredi 6 octobre 1886). In : *Le Temps*. p.3.

¹³ “La fin d’une République”. (samedi 23 novembre 1889). In : *La Croix*. p.1.

l'article hollandais rajoute des précisions qui oscillent entre démocratie et anarchisme. Le chef d'état est, selon la presse, incontestablement le Bourgmestre (français, allemand, portugais), quelques fois assisté d'un gouvernement (allemand). Le terme pour désigner les habitants sont pratiquement à chaque fois synonymes.

Ce que l'on peut conclure de tous ceci est l'émergence d'un véritable champ lexical de la Nation aux XIXe et XXe siècles. Toutefois, les langues manquent encore de vocabulaire pour désigner Moresnet. Elles sont obligées d'utiliser des expressions qui ne sont vraiment adaptées à ce cas. Les notions de Micro-nations (Blévin, 2015; Combarrous, 1932), de cryptarchies (Fuligni, 1998; Hoffmann, 2010) ou tout simplement d'États fantoches ne sont pas encore dotées de moyens d'expression.

Il devient aussi petit à petit un territoire imaginé, un territoire liminal entre monde réel et fantasmé. Le cas le plus célèbre est celui des vampires de Moresnet. En 1912, les journaux américains relatent une bien curieuse affaire¹⁴ : un automobiliste s'est fait agresser par des individus suceurs de sang ; des vampires conclut le journal. Ce qui est étonnant est le fait que cette information se cantonne à la sphère américaine, rien en Europe. Loin des yeux, loin des réalités. Le territoire fait aussi son trou dans les feuilletons de la presse¹⁵, où le territoire devient une image, un imaginaire. Les autres arts comme la musique¹⁶, la littérature¹⁷, le théâtre¹⁸ ou la poésie (Lovio, 1908 : 107) mettent aussi en scène le territoire.

2.3. Inventer et dépasser la langue : l'espéranto

Anderson et Hobsbawm insistent bien sur l'enjeu des langues dans la construction nationale. Il démontre que les nations « non historiques » potentielles s'appuient sur la race ou sur la langue (comme Gottfried von Herder). Ici, il n'est pas possible de mobiliser la « race » pour une poignée d'individus. De même, on ne distingue pas vraiment de particularismes linguistiques, si ce n'est sa position frontalière. La langue ne peut donc être décisive dans la constitution d'une nation, il faut donc la dépasser, c'est tout l'enjeu de l'utopie espérantiste.

Moresnet est bien un territoire de frontières. C'est également un carrefour linguistique, puisque la Vieille-Montagne ressemble à une tour de Babel européenne. En effet, l'allemand coexiste naturellement avec le français. Mais le hollandais, le patois francique et wallon sont largement utilisés. Les langues sont donc un enjeu de puissances et d'influences. La presse française s'insurge de la perte d'influence de la langue de Molière dans le territoire neutre au détriment de l'Allemand¹⁹. Le nationalisme agressif s'invite malgré la neutralité affichée. D'ailleurs, il n'existe pas de nationalisme à proprement dit à Moresnet. Dans l'esprit des observateurs extérieurs, c'est un État-nation sans nationalisme.

Moresnet-Neutre est un territoire qui a voulu se réinventer. Les hommes qui sont derrière ceci ne sont autres que le docteur Molly, monsieur Beaufays et monsieur Crickboom. Le premier d'entre eux est particulièrement remarquable. Né en 1863, à Wetzlar, il s'installe en tant que médecin dans la partie prussienne du territoire. Il réussit à vaincre une épidémie de choléra et est nommé médecin officiel de la société exploitant le cuivre dans tout le territoire. Il œuvrera pendant toute sa vie pour

¹⁴ *Fort-covington-sun*. (jeudi 16 mai 1912). p.4.

¹⁵ Duval, G. (lundi 10 avril 1916). "Tine la dentellière". In : *Le Figaro*. n°101. p.4.

¹⁶ *Annuaire des artistes et de l'enseignement dramatique musical*. (1903). Paris. p.1193.

¹⁷ "Die tolle Herzogin". (16 février 1914). In : *Mercure de France*. n°400. p.860.

¹⁸ *L'Art lyrique et le music-hall. Journal indépendant des café-concerts, concerts et théâtres*. (23 octobre 1898). Paris : n°145.

¹⁹ "Les Allemands en Belgique, ils poursuivent la délatinisation de ce malheureux pays". (dimanche 21 mai 1916). In : *Le Temps*. n°1529. p.1.

donner plus d'autonomie à Moresnet. Son premier combat est celui de l'espéranto. Cette langue à vocation internationale est conçue à la fin du XIXe siècle par le polonais Ludwig Leiser Zamenhof (Janton, 1989), dans le but de faciliter les communications entre les Hommes. Polonais, mais faisant partie de la communauté yiddish il fut très vite amené à rejoindre Moscou. Il parle ainsi de nombreuses langues et a parfaitement conscience qu'il faut établir une langue universelle. Il signe son projet en 1887 de *LingviInternacia* sous le nom de *Doktoro Esperanto* (le docteur qui espère) d'où le nom. Il base sa langue sur une grammaire régulière avec des mots se formant à partir de racines lexicales et d'affixes. De structure simple, elle devait être facile à apprendre pour tous les Européens. Rapidement, la langue rencontra le succès, notamment dans les pays multiethniques que sont l'empire russe ou austro-hongrois pour pallier les difficultés de communications. Elle se diffuse ensuite au Japon, en Europe occidentale et aux Amériques. En 1905, le premier congrès mondial d'espéranto a lieu à Boulogne sur Mer. La langue n'est plus seulement écrite, elle devient parlée. L'étoile verte devient alors son symbole. Elle fait des émules partout dans le monde, notamment en Allemagne. C'est donc ce docteur Molly qui met tout en œuvre.

Il se met en rapport dès 1906 avec le professeur français Gustave Roy pour établir un état espérantiste, c'est donc tout naturellement qu'il se tourne vers Moresnet-Neutre. En 1907, un Congrès espérantiste en Suisse met à l'étude un projet de capitale européenne à Moresnet. Cette même année il expose un projet dans la revue *l'espérantiste*²⁰. L'année suivante, du 15-23 août 1908, au Congrès espérantiste de Dresde, Gustave Roy souhaite faire de Moresnet la capitale mondiale de l'esperanto. Deux ans plus tard, ils organisent une réunion d'information dans le local des Carabiniers (gendarmérie). Le village est réuni pour entendre les discours des deux hommes sur la création d'un état espérantiste: l'Amikejo (lieu de grande amitié). Il rédige ainsi un projet réalisable en six mois d'un état espérantiste²¹. Il explique alors que sa situation géographique et linguistique permet un épanouissement de la langue internationale²². La presse est réunie dans ce lieu.

Les réalisations sont cependant bien minces. En novembre 1908, M. Schwob, riche négociant allemand, donne 10000 marks pour la réalisation du projet de Gustave Roy dans le but d'apaiser les tensions franco-allemandes, il les utilise pour créer une Ligue Internationale d'aviation²³. En février 1909, le *Journal de Vienne*²⁴ signale que Moresnet est le siège de plusieurs institutions internationales, alors que la réalité est beaucoup plus modeste. On organise également un concours d'aviation qui consiste à survoler trois pays de langues différentes (Allemagne, Belgique et Pays-Bas). Le point de départ est Moresnet-Neutre. L'hymne²⁵, la marche Amikejo, créé par Willy Huppermanns reste un peu dans les mémoires. Cependant, jamais vraiment l'espéranto ne fut pratiqué par les habitants de Moresnet-Neutre qui préfèrent vivre dans une Babel où l'on se comprend finalement tant bien que mal (Dithmar, 1975 et Horgnies, 1975). C'est bien la première guerre mondiale qui va couper court à ces ambitions. Il faut attendre 1960 pour que l'Allemand soit reconnue langue officielle.

3. Moresnet objet sociologique

3.1. Analyse d'une micro-société

Moresnet se représente dans les langages comme une communauté unie et homogène. Pourtant, dans les faits la situation est bien plus complexe. Dans ce territoire coexistent plusieurs statuts. Les recensements sont cependant difficiles²⁶. En tant que terre ouvrière, les travailleurs vont et viennent.

²⁰ Roy, G. (Décembre 1907) "Neŭtrala Esperanto-lando (Amikejo)" ? In : *L'espérantiste*. n°11. p.261.

²¹ Roy, G. (1908). *Moresnet-Neutre Projet Réalisable en six mois d'un ÉTAT ESPÉRANTISTE INDÉPENDANT*. Paris.

²² "Un état espérantiste" (Vendredi 31 janvier 1908). In : *Le Journal des Débats politiques et littéraires*. p.1.

²³ "Echos". (vendredi 13 novembre 1908). In : *Journal des débats*. n°316. p.2.

²⁴ "L'association espérantiste universelle et l'aviation". (17 février 1909) In : *Le Journal de Vienne*. p.2.

²⁵ http://www.moresnet.nl/francais/volkslied_fr.htm

²⁶ Eupen, F. Populations 63. Bevölkerungsregister, 1855, 64. Desgl., 1860, 65. Desgl., 1864, 66. Desgl., 1868, 66a. Unterlagen betr. Niederländer, 1881-1913, 66b. Ausländer. Register betr. Im neutralen Gebiet wohnende Ausländer, insbesondere Holländer, o.D.

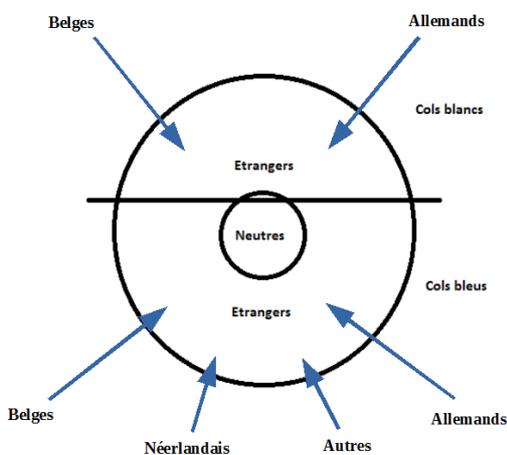
A côté des 400 neutres, d'autres nationalités vivent et organisent le village. Les Belges et les Allemands sont les plus nombreux, mais des Français, des Hollandais ou des Méditerranéens (Espagnols, Italiens) y circulent.

La structure de cette micro-société s'organise autour de deux pôles. Le pôle industriel est le plus important. La Société de la Vieille-Montagne structure totalement Moresnet-Neutre. Les ouvriers du zinc calaminaire forment la colonne vertébrale de cette communauté. Cols bleus et cols blancs semblent former un ensemble homogène. Ainsi, le Moresnetois type est un homme âgé de 30 à 40 ans travaillant pour la Vieille-Montagne, très souvent un immigré belge ou allemand. On observe une division sexuée de la société du territoire.

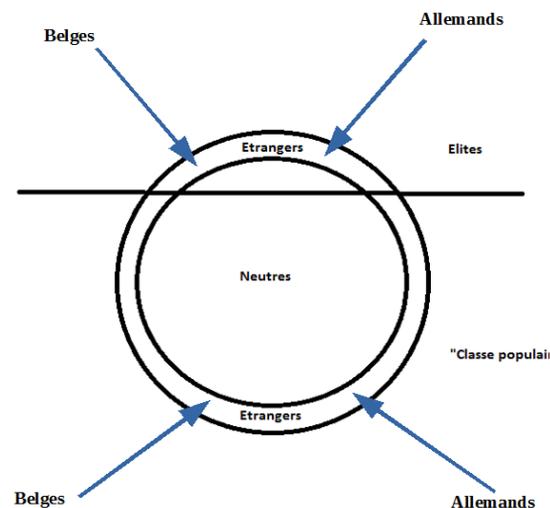
Le second pôle est celui qui organise la vie du village, ce que l'on peut appeler la « société civile ». Bien sûr, sa vitalité est une conséquence de la puissance du pôle industriel. La vie religieuse, sanitaire et éducative est gérée par la Vieille-Montagne. Le reste des métiers de la communauté est occupée par des commerces (cabarets, ventes diverses...), des artisans et même quelques agriculteurs. Nous avons alors deux visages du « Moresnetois moyen » de la société civile :

- Une figure féminine, souvent issue de l'émigration qui travaille comme domestique
- Une figure masculine qui possède un commerce né ici et qui possède le statut de neutre.

Faire la sociologie de Moresnet-Neutre demeure très compliqué car les données manquent. De plus, il s'agit d'un territoire où la mobilité est un fait marquant. Si les « Neutres », souvent propriétaires d'ailleurs restent très souvent dans le triangle, les immigrés vont et viennent en fonction des besoins. Ce n'est en aucun cas une société figée et fermée. Moresnet est globalement très bien intégrée au réseau des villages voisins. Ainsi, cette communauté se caractérise par une symbiose entre éléments endogènes et exogènes. Étrangement, c'est l'élément extérieur qui milite le plus pour faire de Moresnet-Neutre une communauté nationale imaginée. Ce sont avant tout les élites de ces éléments endogènes, cols blancs de la Vieille-Montagne ou nouveaux notables de la Société civile qui construisent le plus le mythe de la plus petite nation du monde.



Sociologie de Moresnet : la société de la Vieille-Montagne



Sociologie de Moresnet : la société civile

On connaît finalement très peu d'expression populaire, à part des pétitions qui réclament le statu quo (d'ailleurs organisées par les élites). Les Hommes qui construisent les langages autour de « Moresnet-Neutre plus petite communauté nationale du monde » sont bien les « élites », le plus souvent immigrés. Ils s'appuient alors sur des conceptions sociales bien différentes.

3.2. Imaginer Moresnet : un héritage des Lumières ?

Dans ses *Notes républicaines*, Voltaire déclare « De toutes les républiques, la plus petite semblerait devoir être la plus heureuse ». Cette expression montre bien le regard bienveillant que portent les philosophes des Lumières sur les organisations sociales microscopiques. Chez Voltaire, mais surtout chez Rousseau, les géants étatiques nuisent au bonheur des Hommes. Si l'on s'appuie sur le chef

d'œuvre du Genevois, *Du Contrat social*, on remarque bien que le stade de la communauté est le plus efficace et le moins coercitif pour le bonheur individuel. On retrouve très largement ce néo-rousseauisme dans de nombreux articles de presse.

La « nostalgie de la Communauté » (Vernes, 1978: 9) demeure le leitmotiv de Rousseau. Il reste en constante recherche des origines. Le philosophe définit alors la Communauté comme une participation de chacun aux tâches collectives et celle d'une similitude de sentiments et de croyances. Elle est avant tout une affaire de relations sociales qui se double de symboles d'appartenance. Néanmoins, pour lui, la communauté n'est pas l'état. Alors que les observateurs voient Moresnet à la fois comme une communauté et un état. On la décrit davantage comme une *Gemeinschaft* (communauté), c'est à dire avec des représentations sociales nationales, spirituelles et instituées, plutôt qu'une *Gesellschaft* (société) vue comme une construction artificielle (Tonnies, 1944).

Le bonheur, la vie simple l'absence de forces étatiques chères au Léviathan de Hobbes (à part le garde forestier qui est censé être le seul représentant de l'armée) sont mis en avant comme les symboles d'un état idéal. L'impôt est mis sur le devant de la scène. En effet, les conditions fiscales particulièrement avantageuses (on ne paie que quelques francs de taxe par an) donnent l'image d'un pays de cocagne. On peut même aller plus loin, l'argent semble être totalement absent. La vie simple, presque champêtre est celle qui prime.

L'autre thème rousseauiste mobilisé par la presse est celui de la Démocratie. Même si il souligne que le gouvernement parfaitement démocratique est impossible (Vernes, 1978 : 148), le territoire est vu comme le plus démocratique du monde. Ainsi, on décrit le conseil municipal, censé être le gouvernement de Moresnet-Neutre comme une réunion entre les principaux notables du village. Toutefois, ils gardent leur côté sympathique puisqu'ils le font autour d'une table de taverne garnis de bières et autres charcuteries.

Ainsi, cet état de communauté presque primitive nous amène à une réflexion sur le mythe du bon sauvage. Bien sûr, nous ne pouvons pas dire que les Moresnetois soient des sauvages. Néanmoins, leur mode de gouvernement l'est. Rousseau est l'auteur le plus emblématique. Son chapitre sur la Démocratie dans *Du Contrat social* influence grandement les lignes de lecture de la presse du temps. Les Moresnetois acceptent facilement la présence d'un nécessaire exécutif (Vernes, 1978). En effet, ce territoire n'est absolument pas anarchique (Earl, 2014). Par exemple *la Lanterne* décrit ainsi le gouverneur de cette communauté :

« C'est un brave paysan, robuste et rubicond, propriétaire d'une des plus jolies maisons de la vallée et très fier de sa dignité souveraine. Il est depositaire des archives de l'État, du plan cadastral de son territoire et des portraits de tous ses prédécesseurs. On le voit habituellement, le soir, boire débonnairement sa chope à la brasserie, en compagnie de son adjoint, à la façon du roi d'Yvetot, façon qui n'est point la pire. Personne n'ayant le droit de vote à Moresnet, il n'y a ni partis ni luttes politiques. Les décisions sont habituellement prises à l'unanimité, et les choses marchent le mieux du monde.²⁷ »

La démocratie à la française est donc prise avec méfiance tandis que la véritable démocratie rousseauiste, celle du consensus sociale est mise en avant. L'analyse de la presse montre le territoire neutre comme souverain. Encore une fois, c'est l'acception de Rousseau qui est utilisé. En effet, du point de vue juridique Moresnet n'est pas souverain. Pourtant, si l'on prend la définition du Genevois, à savoir essentiellement l'essence de la volonté générale unie par le *Contrat social* ; ce territoire peut être qualifié de souverain puisque le souhait des habitants de rester neutres est respecté²⁸.

Le dernier thème très influencée par l'auteur genevois est celui de la fête. Juste avant la Grande

²⁷ "Le plus petit état européen" (samedi 2 octobre 1886). In : *La Lanterne*. numéro 3451. p.2.

²⁸ Plusieurs pétitions ont circulé dans le territoire neutre pour maintenir ce statut particulier.

guerre, la communauté se met en scène et fête son centenaire. La presse décrit alors cet événement²⁹. Ainsi Rousseau dans sa *Lettre à D'Alembert* (Vernes, 1978: 62) souligne l'importance de la fête dans une société. Elle permet d'abolir les tensions (ici celle d'une course à la guerre entre ses deux pays tuteurs) et les contradictions³⁰. Elle démontre que Moresnet est ce qu'on l'appelle une communauté affective (Starobinsky, 1971 : 120-121)³¹. La musique, les drapeaux, l'ivresse et la danse sont autant de vecteurs qui permettent aux habitants de se penser en tant qu'un tout homogène, une nation. Rousseau va plus loin en disant que la fête c'est avant tout le refus de la mort. Cette communauté s'imagine alors comme immortelle. Ainsi nous sommes passés dans une autre dimension, celle de l'État-Nation. La fête permet la nationalisation de la communauté (Vernes, 1978: 105).

3.3. Quel modèle d'État-Nation pour Moresnet ?

On a souvent tendance à opposer les deux visions de l'État-Nation de Renan et de Fichte. En effet, elle met en opposition surtout deux nationalismes différents. La thèse de Renan (2009) est celle d'une nation qui se choisit. Fichte (1981) appuie davantage sur l'idée de « race ». Moresnet-Neutre rentre-t-elle dans ces cadres définis ?

On peut donc affirmer avec Renan que ce territoire peut être un État-nation. Il réfute bien sûr le caractère racial d'une nation (Renan, 2009 : 50), qui demeure toujours le résultat de la fusion notamment migratoires ; elle est donc le résultat d'une histoire (Renan, 2009 : 57). Hobsbawm réutilise l'expression de Walter Benjamin « l'ange de l'histoire » pour montrer que l'histoire est réinvestie et souvent réécrite et glorifiée dans le but de se construire une culture commune. Ainsi, à la fin du XIXe siècle, le patrimoine médiéval de la région élargie est mobilisé, Charlemagne est convoqué (Wintgens, 1981), Napoléon évoqué (Dröge, 2016). L'acmé de ce processus est matérialisée lors de la célébration du centenaire du territoire en 1914, quelques jours avant la guerre. Il faut également rajouter le mouvement de la redécouverte du folklore qui touche toute l'Europe. Ici, les associations, musicales notamment, se veulent les gardiens de cette culture populaire.

Pour Renan (2009: 57), chacun a le droit à la Nation, celle-ci partant de la volonté des Hommes : ainsi, pour former une communauté nationale pas besoin de langue, ni de religion³², ce ne sont pas des critères. La Nation est une communauté d'intérêts qui construit ses propres lois. Incontestablement, le statut particulier du territoire neutre permet de consolider ces intérêts. De plus, pour Renan, la Nation forme un principe spirituel, le résultat des complications de l'Histoire ; on pense ici aux difficultés engendrées par le Traité de Vienne. La Nation est une âme, un désir profond de vivre ensemble. C'est le fameux « plébiscite de tous les jours ». Dans ce territoire, ce plébiscite est matérialisé par les nombreuses pétitions.

Néanmoins, beaucoup d'éléments permettent d'infirmier le fait que Moresnet-Neutre est une communauté nationale. Le plus important traite de la question du nombre. Pour Renan, les cités-états ne sauraient être des nations, leur communauté est trop restreinte, puisqu'ils peuvent tous se connaître.

Dans les *Discours à la Nation allemande*, Fichte développe une vision beaucoup plus restrictive de la Nation, très éloignée des codes que l'on trouve à Moresnet. Pour lui, une Nation n'est pas forcément un État (c'est le cas d'une Allemagne morcelée au début du XIXe siècle), mais une civilisation (Fichte, 1981). Or ce territoire neutre n'en est clairement pas une. Une nation se caractérise par sa langue, Moresnet n'en a pas. La Nation n'est pas une construction, mais une unité déjà existante, accomplie et réalisée. Elle dispose d'une conscience, d'une connaissance claire et s'appuie sur une souche, une race. Nous sommes donc à mille lieux de pouvoir qualifier Moresnet-Neutre d'État-nation.

²⁹ “Un centenaire”. (lundi 20 juillet 1914). In : *Journal des débats politiques et littéraires*. p.1.

³⁰ *Ibid.* p.17.

³¹ « Elle montre la force humaine d'une nation, [...] l'incarnation de la volonté générale, sa visibilité ».

³² A Moresnet-Neutre, les cultes catholique et protestant sont pratiqués.

Ainsi, si l'on peut appliquer les principes de Renan à Moresnet (avec beaucoup de restrictions cependant), il est clairement impossible de classer ce territoire comme étant une Nation selon Fichte. Il est ainsi frappant de voir que c'est davantage la presse francophone qui qualifie Moresnet d'État-nation, le plus petit du Monde.

3.4. **Moresnet à l'épreuve des grandes écoles sociologiques du XXe siècle.**

Ce territoire, défini comme la plus communauté imaginée du monde, rentre-t-elle dans les cadres des grandes écoles de pensées sociologiques du XXe siècle ? Ce cas permet donc de nous interroger sur plusieurs sujets d'étude que sont l'État, la Nation, la Civilisation et l'Utopie.

- **L'Etat**

Georg Hegel et Max Weber ont avant tout défini l'État par la loi, c'est à dire l'existence d'un corps de fonctionnaires (Colliot-Thélène, 1992 : 7), et la construction d'un Droit (Weber, 1914). A ce titre le pouvoir est assuré par des fonctionnaires (le Bourgmestre qui représente l'administration : *Verwaltung* et les Commissaires des deux puissances voisines symboles de la domination : *Herrschaft*). Weber démontre qu'un État est une organisation politique où l'équilibre des pouvoirs est défini par le droit. Malheureusement, sur le territoire neutre le droit est assez flou, puisque seules les lois napoléoniennes, souvent obsolètes, sont officiellement en vigueur. Ainsi, selon l'école historique allemande, nous sommes donc en présence d'un État, mais pas tellement d'une Société (Colliot-Thélène, 1992 : 118).

- **La Nation**

Pour Norbert Élias, la Nation est une unité de survie qui se transforme en une communauté de citoyens (Delmotte, 2007). A Moresnet, il s'agit de survivre aux ogres allemand et belge, ce qui développe alors un « habitus national » (Delzescaux, 2016 : 82) dans le territoire. Il soutient que l'apparition de l'État et l'émergence de la nation correspondent à deux phases historiques, dans la droite file de Jürgen Habermas (1998). Ainsi, Moresnet pourrait être qualifié d'État de 1815 à 1870, puis de « nation » de 1870 à 1914, mais une « nation subjective » (Delmotte, 2007). Ainsi, on passe du « je » à l'identité du « nous ». Néanmoins, la notion de *Kultur* (culture), est beaucoup plus difficile à intégrer pour Moresnet, même si les élites « aristocratiques » développent une auto-affirmation sociale en mettant en place une rhétorique de la nation en développant des symboles nationaux (Delzescaux, 2016).

- **La civilisation**

Ce territoire neutre s'inscrit totalement dans le *Processus de Civilisation* défini par Norbert Élias (1939). Pour lui, la civilisation est une évolution naturelle des sociétés humaines qui acceptent de déléguer et de renoncer à la violence. Dans cette évolution, la phase de l'État-Nation peut être dépassée (Delmotte, 2007 : 19). De fait, Moresnet est un révélateur de ces thèses. Dans cet ordre d'idée, la civilisation se comprend comme la réduction des pulsions agressives par la monopolisation et la confiscation par l'État. Moresnet va plus loin en supprimant les violences et les passions (selon la presse bien sûr, la réalité est bien plus nuancée). Le territoire ne possède pas d'armée, il est totalement désarmé et ne dispose même pas de puissance de police, à part le garde forestier. Il affirme ainsi que la civilisation est avant tout une interdépendance entre les Hommes. Moresnet est donc l'État « le plus civilisé du monde » car chacun se connaît. L'acceptation des auto-contraintes permet un équilibre au sein du village. La rationalisation de cette société est le fait de la bourgeoisie, comme le Dr Molly. Finalement, ce territoire souhaite s'inscrire dans le cadre de l'État-Nation pour mieux le dépasser par l'utopie.

- **L'Utopie**

Moresnet est une utopie à bien des égards. La remise en cause des nationalismes et la volonté d'imposer une langue internationale montre bien que le territoire a voulu se réinventer, mais aussi réformer les cadres. Élias définit l'utopie comme « la représentation imaginaire d'une société,

représentation contenant des propositions de solutions à des problèmes non résolus [ici les langues], bien particuliers, de la société d'origine, à savoir des propositions de solutions qui indiquent les changements que les auteurs ou les porteurs de cette utopie souhaitent ou bien les changements qu'ils redoutent, voire peut être les deux à la fois. » (Elias, 2014). L'espéranto est bien une utopie en tant que non lieu (dépasser la territorialisation de la langue) et un lieu idéal (où tous se comprennent). Elle fait émerger un buisson de « forces sociales », qui amène une reconstruction de nouveaux cadres. Moresnet est aussi une utopie « sociologique », une société politique révolutionnaire qui souhaite revenir à une forme antique de gouvernement. Karl Mannheim est plus restrictif puisqu'il lie l'utopie à l'idéologie (Mannheim, 2012). L'utopie doit transcender la réalité, pourtant il réduit ces idées à quatre figures, le chiliasme des anabaptistes, l'idée libérale-humanitaire, l'idée conservatrice et l'utopie socialo-communiste. Il déterritorialise les utopies. Ainsi, selon la typologie d'Élias, Moresnet est une utopie, beaucoup moins chez Mannheim.

Conclusion

L'épilogue de cette curiosité est finalement rapide. Le 4 août 1914, l'Allemagne viole en même temps la neutralité de la Belgique et de Moresnet, qui comptait alors 4668 habitants. Pendant toute la Grande Guerre, le territoire est occupé par les troupes de Guillaume II. Un décret du ministère prussien des Affaires étrangères, daté du 27 juin 1915, annonce la décision d'exercer désormais seul la souveraineté sur le Territoire neutre de Moresnet. Le maire avait été suspendu quelques jours plus tôt. Le Reich arme et fortifie même les frontières, bombardées en 1916. En mai de la même année, elle est alors rattachée dans la zone de langue allemande. Le 3 janvier 1919, l'armée française pénètre dans le Moresnet prussien. Dès novembre 1918, les Moresnetois rédigent une demande solennelle de rattachement au royaume de Belgique. Néanmoins, il faut attendre les négociations de Versailles pour trouver une solution définitive.

Dès le 7 mars 1919, la Commission des affaires belges tient séance sur le territoire neutre. Toutefois, les Belges souhaitent ajouter à Moresnet-Neutre, Preuss-Moresnet et ses bois en guise de réparations aux dégâts et à l'occupation. Les cantons d'Eupen et de Malmedy sont aussi réclamés par la Belgique. D'ailleurs, les troupes belges occupent Moresnet, Eupen et Malmedy le 26 mai 1919. Une bataille s'engage alors pendant tous les mois de juin et de juillet entre la délégation allemande menée par le baron Van Lesner et les délégations belges et françaises. Finalement, les Moresnet sont rattachés à la Belgique par les articles 32 et 33. L'article 34 spécifie que les districts d'Eupen et de Malmedy seront soumis à un plébiscite. Le 8 août, la Chambre vote un projet de loi qui crée la commune de La Calamine, la rattache à la Province de Liège, à l'arrondissement judiciaire de Verviers et au canton d'Aubel. Les Neutres obtiennent la nationalité belge immédiatement. Les Allemands de plus de 18 ans et établis au moins depuis le 1^{er} août 1916 peuvent devenir belges dans les deux ans.

A la fin des années 30, quelques incidents de frontières remettent en avant le territoire. En 1940, Hitler rattache au III^e Reich Eupen, Malmedy et Moresnet, au nom du pangermanisme. Après son retour à la Belgique en 1945, les cantons de l'est doivent attendre les années 60 pour que les Germanophones disposent d'un statut particulier. Aujourd'hui, le territoire cultive son histoire et sa différence au sein d'une Belgique qui se déchire sur les questions linguistiques³³.

Bien sûr, il est impossible d'affirmer que Moresnet-Neutre fut un Etat-Nation. Tout au plus, dans la typologie de Hroch, le territoire a effleuré la phase B, c'est à dire la constitution d'un groupe de militants, mais jamais la phase C, celle de l'adhésion populaire, n'a été d'actualité. Si on suit Gellner et Weber, Moresnet n'est même pas un Etat, car elle ne dispose pas du monopole de la violence, puisque ce sont les deux commissaires qui veillent sur la sécurité. Est-ce une communauté imaginée ? Anderson déclare que « chaque nation est une communauté imaginée car même la plus petite des nations ne connaîtra jamais la plupart de leurs concitoyens, jamais ils ne les croiseront ni

³³ Le Musée de la Gueule de la Calamine conserve l'héritage du territoire neutre.

n'entendra parler d'eux ». Ici, on peut supposer que pour une communauté de 500 à 1000 habitants, il est possible que les connexions entre chaque membre soient plus fortes.

Ainsi, même si Hobsbawm peut reprocher à Gellner d'assimiler la notion d'invention à la supercherie et la contrefaçon ; on ne peut qu'être d'accord avec ce dernier sur le cas de Moresnet-Neutre État-nation.

Ce territoire neutre est donc le premier de ces états qu'on peut qualifier de *Nationes ex-machina*³⁴. Il s'agit de territoires contestés et frontaliers, nés d'un grand conflit avec un intérêt stratégique ou économique. Toutefois le désir de paix et la lassitude conduisent les puissances à laisser ces territoires dans un certain flou. Mais dès la fin du XIXe siècle, le flou est impossible et le concept d'État-nation s'engouffre alors dans la brèche. Nées en Europe pour la plupart, à la suite des trois grands conflits que sont les guerres napoléoniennes et les deux Guerres mondiales, ils ont peu à peu été vus comme des « mini-états-nation », avec tous les mécanismes, ce qui montre bien que ce sont des constructions qui viennent à la fois du haut et du bas. Toutefois, ce sont parfois des « anti-états-nation », puisque l'utopie et l'expérimentation politique tiennent une place majeure en leur cœur.

Trois influences agissent donc en profondeur dans ces nouvelles entités :

- Des mouvements exogènes : c'est à dire des influences extérieures qui veulent profiter de cette situation particulière.
- Des mouvements endogènes : c'est à dire des « autochtones » qui au fil du temps prennent conscience de leur particularité.
- Des mouvements universalistes où l'utopie demeure une composante essentielle.

References

- Abbé Dupont. (1893). *Cours de Géographie les cinq parties du monde et la France*. Paris : Charles Poussiègle.
- Anderson, B. (2002). *L'imaginaire National ; Réflexions sur l'Origine et l'Essor du Nationalisme*. Paris: La Découverte.
- Blévin, P.A. (2015). *Les Micro-Etats européens Thèse de doctorat*. Rennes: Université de Rennes.
- Brassart, D., & Robelin, C. (1er octobre 2016). “La communauté germanophone de Belgique et la frontière orientale : géohistoire et enjeux”. In: *Actes du Festival International de Géographie de Saint Dié des Vosges*.
- Combarnous, G. (1932). *Voyage aux États lilliputiens. Les principautés : Liechtenstein et Monaco*. Bellegarde: Impr. Sadag. et (1933). *Les Vallées d'Andorre Voyage aux États lilliputiens*. Montpellier: éd. des Chênes verts.
- Colliot-Thélène, C. (1992). *Le désenchantement de l'État de Hegel à Max Weber*. Paris : Éditions de Minuit.
- Delmotte, F. (2007). *Norbert Élias : la civilisation et l'État. Enjeux épistémologiques et politiques d'une sociologie historique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Drøge P. (2016). *Moresnet*. Antwerpen: Spectrum.
- Earl, P. (2014). *A century of anarchy, neutral Moresnet through the revisionist lens*.
- Élias, N. (1939). *Sur le processus de civilisation*. Bâle: Verlag Hauszum Falken.
- Elias, N. (1975). *La dynamique de l'Occident*. Paris: Calmann-Levy.
- Élias, N. (2014). *L'Utopie*. Paris : La Découverte.
- Delzescaux, S. (2016). *Norbert Élias Distinction, conscience et violence*. Paris : Armand Colin.
- Detiège, M.P. (1968-1969). *Les Institutions en faveur du personnel de la Vieille-Montagne au XIXe s.* UCL. Mémoire de licence.
- Dithmar, W. (février 1975). “Ein 'Esperanto-Staat' im Neutral-Moresnet?”. In: *Im Göhlthal*. numéro 18.
- F.I.C. (1886). *Atlas de géographie physique et politique*. Paris : Poussielgue frères.
- Fichte, J.G. (1981). *Discours à la Nation allemande, 1808*. Paris: Aubier.
- Fulgini, B. (1998). *L'État c'est moi*. Paris: Les Éditions de Paris.
- Gellner, E. (2011b). *Nations et nationalisme*. Paris: Payot.
- Habermas, J. (1998). *L'intégration républicaine : essai de théorie politique*. Paris : Fayard.
- Hobsbawm, E. (1992). *Nations and Nationalism Since 1780: Programme, Myth, Reality*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hoffmann, A. B. (2010). *La Reconnaissance des micro-nations ou l'utopie confrontée au Droit*. Aix-en-Provence: IEP d'Aix-en-Provence.

³⁴ Chronologiquement, on distingue le Territoire neutre de Moresnet, la République de Cracovie, la ville libre de Dantzig, Fiume, le Territoire de la Sarre, Memel et Trieste.

- HORGNIÉS E. "Der 13. August 1908: Neutral Moresnet zum Esperantistenstaat erhobe". In: *Im Göhltal*. numéro 43. Pp.70-76.
- Janton, P. (1989). *Que sais-je ? L'esperanto*. Paris: PUF.
- Klingenburg, E. M. (1940). *Die Entstehung der deutsch-niederländischen Grenze: im Zusammenhang mit der Neuordnung des niederländisch-niederrheinischen Raumes ; 1813 – 1815*. Leipzig: Hirzel. Pp. 138-145.
- Kotek, J. (2001). "La frontière au XXe siècle". In :Bromberger, C. Morel, A. (Dir.),*Limites floues et frontières vives, des variations culturelles en France et en Europe*. Paris:Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme. Pp.335-342.
- Lovio, F. (1908). *Nouveaux rondels païens 1907-1908*. Paris : Léon Vanier
- Mannheim, K.(2006) *Idéologie et utopie*. Paris : Éditions de la Maison de l'Homme.
- Pauquet, F. (1960). "Le territoire contesté de Moresnet". In: *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, volume XLVII*. Verviers.
- Piccioni, C. (1891). *Les concessions du connubium, de la neutralité perpétuelle, Thèse pour le doctorat*. Paris: Arthur Rousseau.
- Renan, E. (2009). *Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence donnée à la Sorbonne 1882*. Paris: Champs classiques.
- Robelin, C. (avril 2012). "Les timbres mort-nés de Moresnet". In : *Timbres magazine*.
- Rousseau, J.J. (1961b). *Du contrat social*. Paris: La Pleiade. livre I. chapitre 6. Pp. 379-380.
- Schmetz, H. *Verordnungen für Neutrale Gebiet von Moresnet.*, Eupen.
- Starobinsky, J. (1971). *La transparence et l'obstacle*. Paris : Gallimard.
- Tonnies, F. (1944). *Communauté et société*. Paris: PUF.
- Van Sas, N. (1985). *Onze Natuurlijkste Bondgenoot. Nederland, Engeland en Europa, 1813- 1831* (Dissertatie). Utrecht. Historische studies XLIV; Groningen: Wolters Noordhoff Bouma's Boekhuis.
- Vieille-Montagne 1837-1962, 125^e anniversaire*. (1962). Bruxelles.
- Vernes, P. M. (1978). *La ville, la fête, la démocratie Rousseau et les illusions de la communauté*. Paris: Payot.
- Weber, M (1914).*Sociologie de la Domination*.
- Wintgens, L. (1981). *Neutral-Moresnet-Neutre, Origine de la Vieille-Montagne*. Eupen: Grenz-Echo-Verlag.